



Vous éprouvez des difficultés à payer votre facture d'eau?

Ensemble, nous cherchons une solution!



Que faire quand vous ne pouvez pas payer une ou plusieurs factures à temps ?

1. Il est important d'informer la compagnie d'eau et d'expliquer votre situation. Un délai de paiement est peut-être possible, ou un paiement en tranches. Votre facture peut aussi vous être adressée mensuellement au lieu de trimestriellement.
2. Vous pouvez aussi contacter un assistant social du CPAS afin de trouver une solution.
3. Si les problèmes ne sont toujours pas résolus, le CPAS peut vous inviter d'aller à la Commission Consultative Locale (dit la CCL).
4. Il est important de vous présenter à la CCL quand vous êtes invité. Ainsi, nous pouvons essayer ensemble, d'éviter que l'eau soit coupée:
 - Nous vous écoutons.
 - Nous cherchons des solutions.
 - Nous vous conseillons.La CCL vous avisera de suite.
5. Une lettre reprenant la décision de la CCL vous sera envoyée.



Qu'est-ce la CCL ?

La CCL est un conseil composé de collaborateurs du CPAS et de la compagnie d'eau. La CCL prend des décisions au sujet de:

- une solution viable pour vos factures d'eau impayées.
- le débranchement et rebranchement au réseau de l'eau.

Veillez nous communiquer le relevé de votre compteur d'eau aussi vite que possible. Ainsi les factures seront basées sur votre consommation réelle et non sur des estimations de consommation.



Communiquez-nous votre relevé et évitez des estimations trop élevées!

Vous pouvez remettre cette carte auprès du CPAS ou nous envoyer par poste. Vous pouvez aussi communiquer votre relevé par téléphone au numéro général d'eau 078 35 35 99 ou par www.farys.be/fr/releve-compteur.

Nom :

.....

Numéro client :

Adresse de consommation :

.....

Relevé compteur d'EAU : ,
noir rouge

Date du relevé de compteur : / /

Contact : www.farys.be/fr/contactez-nous - 078 35 35 99
Service clientèle : Stropstraat 1 - 9000 Gent

